

Notes

MCC

D'ALERTE

DÉPARTEMENT DE RECHERCHE SUR LES MENACES CRIMINELLES CONTEMPORAINES
INSTITUT DE CRIMINOLOGIE DE PARIS-UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS

N°12, FEVRIER 2008

Le pillage des chantiers du bâtiment (du chapardage à la bande criminelle)

Handicap aujourd'hui, paralysie demain ?

Etude réalisée par le MCC,
en liaison et avec le soutien logistique
de la **Fédération Française du Bâtiment**

- Pour toute l'Europe, les vols d'équipement de chantiers (bâtiment et travaux publics) causeraient un préjudice de 7 milliards d'euros par an.
- En Belgique, ces pillages coûtent à la profession du bâtiment un minimum de 50 millions d'euros par an – 2% de son chiffre d'affaires.
- La France n'est pas épargnée. Dans les fort emblématiques Bouches-du-Rhône, racket et vols coûtent aux entreprises de Bâtiment 30 millions d'euros par an.



SOMMAIRE

Le pillage des chantiers du Bâtiment, handicap aujourd'hui, paralysie demain ?

Le Bâtiment : une profession cruciale en matière sociale – p. 3

I - Pillages de chantiers : une radiographie faite par la profession – p. 4

Données chiffrées – p. 4

II - Pillages, cambriolages, saccages... racket et incendies : une profession, ses prédateurs – p. 7

1°) Le pillage multiforme des chantiers – p 7

Pillage, en effet – p. 7

Le développement du racket – p. 8

Deux exemples concrets – p. 9

Qui pille les chantiers ? – p. 10

Où les chantiers sont-ils pillés ? – p. 10

Une idée des profits des criminels – p. 11

2°) Le vol de métaux, un des motifs du pillage, mais pas le seul – p. 11

Des vols toujours plus dangereux... p 11

... Et plus professionnels – p. 12

Pourquoi l'explosion du vol des métaux ? – P. 12

L'envolée des infractions – p. 12

3°) La dimension judiciaire – p. 13

Rappel des fondamentaux – P. 13

L'oubli officiel de la dimension européenne de l'affaire – p. 13

Sources de l'étude – p. 14

Médias – p. 14

LE BATIMENT, PROFESSION CRUCIALE EN MATIERE SOCIALE

Cette profession, aujourd'hui handicapée du fait d'actions criminelles et risquant demain la paralysie - au moins sur la part du territoire national parsemée de « quartiers sensibles » (en clair, des zones de non-droit) – est, selon tous les observateurs sociaux et économiques, d'une importance majeure :

- 310 000 ENTREPRISES

1 238 000 actifs, dont 947 000 salariés (parmi lesquels 687 000 ouvriers), et 291 000 artisans.

- UN CHIFFRE D'AFFAIRES (CA) global de 117 milliards d'euros HT
en 2006

Equivalent au CA réuni des industries aéronautique, pharmaceutique, de l'armement et de la sidérurgie.

- EMPLOI : les entreprises réunies dans la FFB ont créé ± 50 000 emplois entre 2006 et 2007 ; avec une perspective de 410 000 postes à pourvoir d'ici 2010.

- LOGEMENTS SOCIAUX : en septembre 2007, Mme Christine Boutin, ministre du logement et de la ville, a annoncé aux dirigeants de la FFB que, d'ici à 2009, le programme de construction de logements sociaux passerait de 80 000 à 120 000 par an.

Or comme l'a reconnu le Garde des sceaux lui-même (dans une lettre à la Fédération française du Bâtiment, datée du 18/05/2007), les vols de métaux ont désormais « des conséquences, tant sur le plan économique que sur celui de la sécurité des personnes ».

Pillages des chantiers, racket – et leurs conséquences sur la profession du Bâtiment, tels sont les objets de l'étude qui suit.

I - Enquête *pillage de chantiers* FFB + MCC : les résultats

- L'enquête se fonde sur les questionnaires renvoyés par près de 2 500 entreprises de toutes tailles, issues de 95 départements métropolitains ; et a donc valeur de **test national**,

1°) Données majeures

- Après tri et vérification (doublons, illisibles, etc.), **2 397** réponses sont correctes et exploitables,

- 1 - Fiches ne signalant aucun vol	:	33 % du total
- 2 - Fiches signalant un vol ou plus	:	67 %
- Quantité de vols subis par les entreprises (2)		
1 vol	:	34 % du total
2 vols ou plus	:	66 %
- Vols sur les chantiers		
en augmentation	:	49,6 % du total
à niveau constant	:	24,3 %
pas de réponse ¹	:	23,3 %
en diminution	:	2,8 %
- Préjudice constaté (<i>vol direct + effets collatéraux</i>)		
Jusqu'à 10 000 euros	:	67 % des vols constatés
plus de 10 000 euros	:	27 %
ne précisent pas	:	6 %
- Le pillage des chantiers est :		
Peu évitable et anodin	:	22 % du total
Grave et handicapant	:	64 %
Ne répondent pas	:	14 %
Grande rareté des actes de violence		
Violences verbales	:	12 cas rapportés
Violences physiques	:	10 cas
Vols à main armée	:	aucun

2°) Ventilations géographiques et matérielles

• Ventilation par type, des vols constatés par les entreprises (4 413 cas)		
métaux	:	1 006
Matériaux	:	1 276
Outillage	:	1 600
Divers	:	531

¹ Dont 90% proviennent de la série « Fiches ne signalant aucun vol ».

• Ventilation des vols signalés par département

- Les dix départements les **plus** affectés (en nombre de vols rapportés) :

Isère (38)	:	187
Rhône (69)	:	146
Paris (75)	:	135
Meurthe-et-Moselle (54)	:	129
Seine Saint-Denis (93)	:	123
Nord (59)	:	121
Moselle (57)	:	114
Haute-Savoie (74)	:	108
Haute-Garonne (31)	:	107
Loire (42)	:	107
Seine-et-Marne (77)	:	102

- Les dix départements les **moins** affectés (en nombre de vols rapportés) :

Corse (20)	:	2
Lozère (48)	:	2
Creuse (23)	:	5
Mayenne (48)	:	5
Alpes hte Provence (04)	:	6
Aveyron (12)	:	6
Eure et Loir (28)	:	7
Haute Marne (52)	:	7
Nièvre (58)	:	7
Vosges (88)	:	7
Ardèche (07)	:	8

3°) Constatations générales

- La grande majorité des vols constatés (environ les deux tiers) relève du **vol d'opportunité**, par une population générale dépourvue de discipline sociale et considérant normal de se « servir » sur un chantier en vue de bricolages personnels, ou pour économiser sur le carburant et sur des matériaux, ou objets, onéreux à l'achat (voir le niveau des préjudices et l'importance des vols d'outils et de carburant). Notons qu'avec de tels amateurs, l'effet « peur du gendarme » joue à plein et qu'une politique un peu sérieuse et durable de patrouilles autour des chantiers signalés aux forces de l'ordre ferait sans doute, à bref délais, diminuer de tels vols de moitié.

- Environ un quart des vols signalés relève de **l'action régulière de bandes constituées**, souvent nomades et relevant, elles, de l'action de brigades spécialisées dans la criminalité organisée. En ce cas, faire baisser le nombre de vols tient au démantèlement de telles bandes et à l'action sur les receleurs – étant entendu qu'à l'échelle nationale, rien n'est possible sur les fluctuations des prix des métaux, qui font de ceux-ci un juteux butin pour des malfaiteurs opportunistes.

- ± 90 % du total des infractions rapportées concernent les **chantiers**,

- Grande importance (*insoupçonnée avant le dépouillement, au moins par l'auteur de cette note*) des vols de **carburant** et d'**outillage**,
- Mention fréquente de vols en interne, par le personnel même du chantier,
- Mention fréquente de difficultés grandissante à s'assurer, ou rencontrées avec les assureurs,

4°) Déclarations spontanées à l'enquête des rédacteurs des réponses

Lire ces fiches « brut de fonderie » révèle l'assez sérieuse détresse de ceux qui les ont remplies. Un sentiment d'abandon par les pouvoirs publics : « que fait la police ? »... « les gendarmes s'en foutent » ; également, on ressent à cette lecture un dégoût massif devant l'inutilité manifeste du dépôt de plainte (pourtant effectué à ± 90 % si le préjudice est sérieux). ■

II - Pillages, cambriolages, saccages... racket et incendies : une profession, ses prédateurs

1) Le pillage multiforme des chantiers*

Rappelons ici tout d'abord qu'au delà du traumatisme, le pillage ou le saccage d'un chantier signifient souvent pour une entreprise l'arrêt des travaux, la reprise des ouvrages détériorés, le changement (à ses frais, tout d'abord) du matériel volé ou saboté – et des pénalités à payer en cas de retard de livraison du bâtiment.

Pillage, en effet

Pillage, disons-nous : le terme est-il trop fort ? Non car sur les chantiers, tout se vole dans toute l'Europe – non seulement tous les types de matériaux, des lavabos aux portes et fenêtres métalliques prêtes à être installées, sans oublier les câbles de cuivre même posés - mais bien plus : de la simple caisse à outils aux camions entiers chargés de matériels (pour revente ou usage direct), aux rouleaux compresseurs, tractopelles et bulldozers, en passant par les générateurs électriques et les marteaux-piqueurs (avec leurs compresseurs).

On a même vu des gangs voler des engins de chantier à l'aide de plateformes porte-chars !

Ces équipements et engins de chantiers, même les plus énormes – une pelle hydraulique peut peser plus de 20 tonnes - on n'en retrouve par la suite qu'un sur dix. Tout le reste disparaît, le plus souvent revendu à l'étranger (Afrique, pays de l'Est, etc.).

En France (selon l'Observatoire national de la délinquance), il y a eu en 2006 (dernière année complète) ± 17 000 vols sur chantiers (18% de plus qu'en 2005)² - mais vu la difficulté à porter plainte et le peu de résultats obtenus, on pressent ici un

² De janvier à septembre 2007 (cf. *Le Figaro* du 28/09/2007) la police annonce une « forte baisse des vols de métaux », moins 40% ; 4 000 plaintes sur la période, contre 7 000 pour les mêmes mois de 2006. Mais les vols de métaux ne sont qu'une composante du triptyque racket, vol d'équipements, vol de matériaux bruts. Commentaire sur ce point du *Moniteur* (28/09/2007) : « les professionnels de la construction ne sont pas dupes. Il s'agit d'avantage d'une trêve que d'une victoire ». Notons encore que la hausse continue des prix de minerais comme celui du fer, + 30% prévus en 2008 (de ± 52 dollars US la tonne en 2007 à ± 67 USD en 2008) devrait stimuler encore les voleurs de métaux ces prochaines années.

considérable « chiffre noir ». Dans le seul département des Bouches-du-Rhône, le pillage et le racket coûtent ainsi au Bâtiment 100 millions d'euros par an.

Au niveau national :

56 % de ces vols sont des vols simples,
- 43 % sont des vols avec effraction,
1 % sont des vols violents ou séquestrations.

Le montant moyen d'un de ces vols est de 10 000 euros – mais certains provoquent des préjudices de 250 000 euros et plus.

Le développement du racket

Plus grave encore que le pillage – car peu ou pas visible, et délicat à réprimer : le racket. Dans quasiment toutes les zones hors contrôle du territoire national (souvent appelées « quartiers sensibles ») ou dans leur proximité, existent désormais des bandes criminelles dont l'objectif (classique en pareil cas) est de contrôler le territoire de « leur » cité ou quartier. Pour ces prédateurs, un chantier du bâtiment est une proie juteuse : on peut tenter de lui imposer le recours à une « société de gardiennage » fictive de mèche avec le caïd local (nom poli pour du racket)³, et exiger d'elle des embauches produisant des emplois fictifs. L'entreprise refuse le chantage ? Ce sont immédiatement des menaces physiques (y compris sur les conjoints et enfants des chefs de chantier), accompagnées de sabotages et déprédations sérieux : baraquements incendiés, câbles de grue coupés, etc.

Hors de France, et pour ne prendre ici que le cas de la Belgique, un entrepreneur sur deux du Bâtiment y est victime d'au moins un vol par an. En 2006, ces vols ont progressé de 16% par rapport à 2005 et représentent au total un préjudice estimé à 2% du chiffre d'affaires du secteur (± 50 millions d'euros par an). Voici ce que dit de ces vols une synthèse du service d'analyse stratégique de la Police fédérale belge (Bruxelles, juin 2007) : « *Depuis un certain temps déjà, notre pays subit le fléau des vols de métaux. Toutefois, ces dernières années, le phénomène subit une*

³ Rappelons qu'un « vrai » gardien à plein temps sur un chantier coûte à l'entreprise qui l'emploie 5 000 euros par mois.

augmentation explosive. Les auteurs convoitent en particulier le cuivre, l'aluminium et l'inox, qu'ils dérobent essentiellement aux entreprises du secteur de transformation des métaux (en ce compris les ferrailleurs), à la SNCB, aux entreprises d'utilité publique, sur les chantiers de construction et sur les chantiers, le long de la voie publique. Parfois, les auteurs volent des camions ou des conteneurs entiers avec leurs chargements de métaux. La SNCB se fait dérober en particulier des bobines de fil de cuivre, qui sont emportées entières et vidées en un autre endroit. Les métaux volés sont habituellement vendus à des ferrailleurs en Belgique ou dans le nord de la France. »

Pour toute l'Europe (source ECED, voir annexes), le seul vol d'équipement de chantiers servant au Bâtiment et aux Travaux Publics atteindrait les 7 milliards d'euros par an de préjudice.

Pillage : deux exemples concrets

Mais les statistiques à grande échelle sont trop abstraites. Prenons ici deux exemples concrets, concernant des entreprises françaises du bâtiment de taille moyenne.

- Voici une entreprise d'installation électrique sise en Seine-et-Marne. Pour l'année 2006, les vols sur chantier lui ont coûté 250 000 euros, soit 1% de son chiffre d'affaires. Cette année là, elle a été la victime de nombreux vols, dont 7 importants (le plus grave : préjudice de 48 795 euros).
- Une seconde entreprise analogue sise, elle, en Bretagne.

En avril 2006, on vole sur l'un de ses chantiers 100 kg. de cuivre (préjudice, 3 360 euros).

En mai 2006, vol sur l'un de ses chantiers de 300 kg. de câble de cuivre appartenant à EDF (dont l'entreprise ignore le prix).

Le même mois, autre vol de 230 kg. de fil de cuivre (préjudice, 2 484 euros).

En juin 2006, vol important de câbles de cuivre appartenant à EDF (préjudice inconnu).

En septembre 2006, vol de 25 kg de fil de cuivre (1 200 euros)

Le même mois, vol de fil de cuivre (2 400 euros)

Peu après, vol de fil électrique en cuivre (5 700 euros)

Et ainsi de suite. Dans les deux cas et à chaque vol, les entreprises ont scrupuleusement déposé plainte.

Résultat, néant – alors qu’il ne s’agit plus depuis longtemps de simples chapardages, mais d’une prédation délibérée et organisée.

Qui pille les chantiers ?

Pour l’Office central français spécialisé (source : *Journal du Dimanche*, voir annexe) ce sont à 80% des gens du voyage, à 15% des employés indécents et à 5% des bandes originaires des pays de l’Est.

Les agressions, elles sont « causées le plus souvent par de jeunes délinquants, dans les zones urbaines sensibles, ou ZUS », selon une note (non datée, mais remontant à fin 2006) de la Préfecture des Bouches du Rhône, intitulée « Le dispositif de prévention et de lutte contre le blocage des chantiers de construction du BTP, ou de rénovation urbaine ».

Un avis partagé par M. Emmanuel Gravier, président de la Chambre syndicale des entreprises d’équipement électrique de Paris et région qui déclare au *Moniteur* (15/06/2007) : « Nous sommes confrontés à des bandes organisées ».

En Belgique (cf synthèse de la Police fédérale belge, ci dessus) « Les vols de grandes quantités de métaux seraient liés au phénomène des groupes d’auteurs itinérants. Outre les auteurs d’Europe de l’est, il convient également de surveiller les tsiganes français et néerlandais. Les vols de petites quantités de métaux sont probablement le fait d’auteurs locaux. »

Où les chantiers sont-ils pillés ?

D’ordinaire et le plus souvent – les témoignages foisonnent sur ce point – le pillage de chantiers, le racket, les incendies et sabotages sont le plus fréquents dans les fameuses

« zones urbaines sensibles » dont on a dit plus haut, mais il n'est pas inutile de le répéter, qu'il s'agissait en fait de véritables zones de non-droit. Selon un témoignage collectif récemment recueilli, les professionnels du Bâtiment y constatent « des atteintes répétées et de plus en plus graves sur leurs chantiers ».

Or ces zones sont celles dans lesquelles les entreprises du Bâtiment doivent le plus fréquemment intervenir, soit pour y construire ces logements sociaux qui y font tant défaut, soit – autre mission importante confiée aux entreprises du Bâtiment - pour des chantiers de rénovation urbaine devant réhabiliter l'habitat existant, lui même bien souvent dégradé, tout en insérant des personnes en difficulté ⁴.

Une idée des profits des criminels

Selon des sources policières, durant l'été 2007, 25 tonnes de cuivre volé ont été payées 80 000 euros en espèces par un intermédiaire, le métal étant ensuite expédié en Asie.

2*) Le vol de métaux, un des motifs du pillage, mais pas le seul

Des vols toujours plus dangereux...

En 2006, France-Télécom s'est fait voler 130 tonnes de métal (souvent, des câbles pris directement sur des installations en service, avec les risques que l'on imagine pour les usagers), pour un montant total de 700 000 euros en matériel ; à quoi doit bien sûr s'ajouter le montant des réparations.

Durant l'été 2007, 120 mètres de câbles de signalisation ont été volés le long d'une voie (Réseau Ferré de France, RFF) provoquant une sérieuse perturbation de la circulation des trains entre Marseille et Nice. On imagine, là aussi, les risques engendrés par des actes à ce point insensés, pour les voyageurs et le personnel ferroviaire...

⁴ La charte nationale d'insertion applicable aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage contractant avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) prévoit ainsi une obligation de consacrer 5 % des heures travaillées à l'insertion des populations des quartiers concernés par la rénovation urbaine.

... Et plus professionnels

Désormais, les métaux les plus chers (titane, etc.) font l'objet de « braquages » analogues à ceux visant les banques et bijouteries : cagoules, armes à feu, etc. Et bien souvent, ces vols à main armée s'accompagnent de l'enlèvement et de la séquestration de camionneurs, gardiens d'entrepôts, et autres personnels d'entreprise, le tout sur fond de violences (passages à tabac, etc.). C'est notamment selon ce mode opératoire que s'est déroulé, durant l'été 2007, le vol à main armée de deux camions chargés, l'un de 40 tonnes de cuivre, l'autre, de 50 tonnes de nickel.

Pourquoi l'explosion du vol des métaux ?

Cette explosion s'explique par la forte augmentation, depuis cinq ans, des prix de tous les métaux, mais d'abord du cuivre. En janvier 2002, le cours de la tonne de cuivre s'établissait à un peu plus de 1500 \$ sur le *London Metal Exchange*. En janvier 2007, ce même cours s'établissait à près de 5700 \$, soit une progression de + 279 %.

Plus récemment, en juillet 2007, le cours de la tonne de ce métal avait encore progressé et s'établissait à près de 8000 \$, soit environ 6000 €.

Et le cuivre n'est pas seul dans son cas : de janvier 2002 à janvier 2007 :

- Le nickel a augmenté de 490 %
- Le zinc a augmenté de 424 %
- Le plomb a augmenté de 225 %

L'explosion des infractions

En 2006, les vols de métaux (tels que comptabilisés par la police) ont augmenté de 144 % sur 2005 (au total, ± 2 000 interpellations en France de ce chef, cette année-là ; les $\frac{3}{4}$ de ces affaires concernant le cuivre).

En 2006, les plaintes pour vol de métaux ont augmenté de 137 % sur 2005.

75 % d'entre elles concernaient le cuivre
44 % d'entre elles concernaient le laiton
17 % d'entre elles concernaient le nickel

3*) La dimension judiciaire

Rappel des fondamentaux

Sur un chantier, l'entrepreneur est gardien de ses ouvrages jusqu'à leur réception par le client (article 1788 du Code civil).

Le Code pénal dispose que l'infraction de vol est punie de 3 ans de prison et de 45 000 euros d'amende, peines alourdies si le vol s'est accompagné de dégradations et de violences. Mais qui aujourd'hui va en prison pour vol ?

L'oubli officiel de la dimension européenne de l'affaire

La dimension européenne du problème des pillages de chantiers est évidente. D'abord parce que de tels pillages se produisent dans toute l'Europe, mais aussi parce que les matériels et matériaux volés sont le plus souvent écoulés dans des pays voisins, à la législation moins contraignante que la nôtre. Entre dix autres preuves de ce fait, une note de la préfecture de Seine et Marne (7 septembre 2006), qui mentionne explicitement des « filières structurées permettant l'écoulement des métaux à l'étranger, où le prix de ces métaux est plus élevé ».

Or tous les documents récents que nous avons lus sur le sujet, émanant de ministres ou de directeurs d'administrations centrales, semblent considérer que notre territoire national est clos et étanche, et que ses frontières existent toujours. Leurs réponses consistent pour l'essentiel à rappeler les formalités de tenue du registre de police et à enjoindre aux instances professionnelles des recycleurs de métaux, de veiller à ce que leurs adhérents ne pratiquent plus le recel de vol.

Cette sensibilisation est certes nécessaire mais elle est naturellement vouée à l'échec : après un temps d'adaptation, les malfaiteurs feront comme d'usage jouer l'effet de déplacement et, continuant à piller les chantiers, feront de 200 à 300 kilomètres de plus que naguère pour revendre leur butin auprès de recycleurs moins regardants. La seule réponse durable en la matière – qui elle, réglerait pour de bon l'essentiel du problème du recel - serait à rechercher à l'échelle européenne. Mais la lecture de la plupart des notes ou lettres officielles françaises sur ce sujet ne nous a pas permis de trouver même une allusion à quelque réponse extranationale que ce soit.

Sources de l'étude :

Fédération Française du Bâtiment

Confédération de la Construction Belge

ECED – *European Confederation of Equipment Distributors*

Services concernés de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale

Médias :

« La folle envolée des prix du minerai de fer se poursuivra en 2008 » - La Tribune, 28/09/2007

« Comment lutter contre les vols sur les chantiers », Le Moniteur, 28/09/2007

« La répression a permis une forte baisse des vols de métaux », Le Figaro, 28/09/2007

« Un vol de câble perturbe le trafic ferroviaire », Le Figaro, 26/07/2007

« Un vaste réseau de revendeurs de métaux démantelé dans le Sud », Le Monde, 13/06/2007

« Coup de filet chez les revendeurs de métaux », Métro, 13/06/2007

« Les vols de métaux s'envolent », Le Républicain Lorrain, 26/02/2007

« Métaux : plus de valeur, plus de voleurs », Libération, 13/02/2007

« Hausse spectaculaire des vols de métaux en 2006 », Le Figaro, 13/02/2007

« Bras de fer pour les gendarmes – vols de métaux : ils tentent d'endiguer un trafic qui a explosé l'an dernier », Le Journal du Dimanche, 11/02/2007

« Les Bouches-du-Rhône étendent leur dispositif pour sécuriser les chantiers », Les Echos, 6/02/2007

« Les chantiers du BTP, nouvelle cible des caïds », Le Figaro, 29/01/2007

« « Vols de métaux : Paris n'est plus épargné », Le Parisien, 15/01/2006

« Vols sur les chantiers : la hantise des patrons », L'Ardennais, 9/01/2007

« Chantier volé, saccagé, incendié », L'Est républicain, 9/12/2006

« Les voleurs croisent le fer », Sud Ouest, 9/10/2007

D'autres documents d'inspiration analogue, sur le site du Département de Recherche sur les Menaces Criminelles Contemporaines :

www.drmcc.org
(cliquer sur *Notes d'alerte* en page d'accueil)